

L'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM)

Un héritage colonial ?

Marisa Fois

The Association of Swiss Despoiled of Algeria or Overseas Possessions: a colonial legacy?

In the nineteenth century, the French colonized Algeria through settlement. But as French population growth was slow, few immigrants could be found who were interested in taking up residency in North Africa. As a result, France also actively recruited immigrants from Switzerland. In 1962, as a result of Algerian independence, the Swiss living in Algeria also repatriated. They were part of a wave of returning Europeans, and as members of an 'overseas community', made claims. Could their respective governments (Swiss, French, etc.) help these returning citizens who were trying to protect their property in a former colony, safeguard their accumulated pensions, or obtain compensation for expropriated property?

Switzerland is an unusual case: it did not have colonies, at least as administratively understood, but it did have colonists in Algeria (and other countries), so does it nevertheless have a colonial heritage? Are there similarities with other European countries that played a role in Africa during the colonial period? This article analyses the Swiss of Algeria and the *l'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer*, founded in Geneva in 1967 in order to seek compensation for the loss of property after Algerian independence. It focuses on colonial and postcolonial relationships and how they were, and are, negotiated and reproduced in Switzerland.

La Suisse n'a pas été une puissance coloniale, mais des Suisses ont pourtant bien participé à la colonisation.*¹ Des émigrants suisses sont devenus colons

* L'article est un des résultats du projet Suisse et décolonisation: le cas de l'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM), financé par le FNS (165585; 2016–2019), dirigé par Sandro Cattacin (Université de Genève) et co-dirigé par Stéphanie Prezioso (Université de Lausanne).

¹ Voir: Marc Perrenoud, *Aperçu sur les Suisses de l'étranger*, in: Gérald Arlettaz, *Les Suisses de l'étranger au XX^e siècle. Etudes et sources* 28, Berne 2002, p. 327. Voir aussi Hans Werner Debrunner, *Schweizer im kolonialen Afrika*, Basel 1991 et Patrick Minder, *La construction du colonisé dans une métropole sans empire. Le cas de la Suisse (1880–*

et propriétaires fonciers, ils ont évangélisé différents territoires africains avec les missions,² ils sont partis en outre-mer³ et ont créé des entreprises commerciales et industrielles, ils ont vécu à l'étranger pendant plusieurs générations et ont contribué à la création de la communauté des Suisses à l'étranger.⁴ En fait, comme l'a souligné Marc Perrenoud, il est possible de

1939), in: Nicolas Bancel [et al.] (éds), *Zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, Paris 2004.

2 Patrick Harries, *Missionary Endeavor and the Politics of Identity in Switzerland*, in: *Le fait missionnaire* 6 (1998), pp. 39–69; Patrick Harries, *The Theory and Practice of Race. The Swiss Mission in the Late Nineteenth and Early Twentieth Centuries*, in: *Le fait missionnaire* 9 (2000), pp. 41–54; Patrick Harries, *Butterflies & Barbarians. Swiss Missionaries & Systems of Knowledge in South-East Africa*, Oxford 2007; Patrick Harries, *From the Alps to Africa. Swiss Missionaries and Anthropology*, in: Hellen Tilley, Robert J. Gordon (éds), *Anthropology, European Imperialism, and the Politics of Knowledge*, Manchester 2007; Eric Morier-Genoud, *Missions and Institutions. Henri-Philippe Junod, Anthropology, Human Rights and Academia between Africa and Switzerland, 1921–1966*, in: *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte* 105 (2011), pp. 193–219; Lukas Zürcher, *Die Schweiz in Ruanda. Mission, Entwicklungshilfe und nationale Selbstbestätigung (1900–1975)*, Zürich 2014; Jacques Pous, *Henry Dunant l'Algérien ou le mirage colonial*, Genève 1979.

3 Cf. Gérald Arletta, *L'émigration suisse outre-mer de 1815 à 1920*, in: *Archives Fédérales, Etudes et sources*, Berne 1975, p. 1.

4 Le terme de «communauté des Suisses de l'étranger» désigne les ressortissants suisses qui vivent à l'étranger. À partir de 1914 et tout au long du XX^e siècle, la Nouvelle Société Helvétique (NSH) et les autorités fédérales commencent à parler du concept de 'Suisse de l'étranger', qui fait partie intégrante du gouvernement fédéral et conduit à la formation de la 'Quatrième Suisse', devenue 'Cinquième Suisse', suite à la reconnaissance de la langue romanche en 1938. Gérald Arletta, *L'émigration. Un enjeu politique cantonal et national (1848–1888)*, in: *Vallesia XLVI* (1991), p. 78. Une expression couramment utilisée comme synonyme de «communauté des Suisses de l'étranger» est «colonie suisse», dont l'origine remonte à la période de la colonisation, raison pour laquelle ce terme suscite encore des réticences. Pour plus d'approfondissements, voir *Politobis* Nr. 62: *Der Bund und die Auslandschweizerinnen und Auslandschweizer – La Confédération et les Suissesses et Suisses de l'étranger* 2/2016 et Nr. 63: *Die Auslandschweizergemeinschaft – La communauté des Suisses de l'étranger* 3/2016.

tracer un lien entre migration et colonisation.⁵

Suite à l'indépendance des pays africains, un flux migratoire a intéressé la Suisse et, en général, l'Europe. Les protagonistes ont été, entre autres, les Européens et leurs descendants qui quittaient l'outre-mer. Pendant le processus de décolonisation, la problématique des Suisses à l'étranger a eu une incidence directe sur la Confédération suisse, qui a alors été confrontée au retour, à l'assistance à fournir aux personnes, aux biens à protéger et aux pensions à verser, suite aux nationalisations et aux expropriations outre-mer. Le débat postcolonial actuellement en cours pousse à une réflexion.⁶ Peut-on parler d'héritage colonial dans un pays n'ayant pas possédé de colonies au sens administratif du terme? La Suisse présente-t-elle des similitudes avec les autres puissances européennes qui ont joué un rôle en Afrique pendant la période coloniale?

Même si la Confédération suisse a conduit une politique neutre,⁷ en se présentant toujours comme un sujet médiateur et, dans le contexte de la

5 «Parmi ses multiples motivations figure la volonté de créer de véritables colonies. Les arguments patriotiques, voire utopiques, incitent à constituer des îlots suisses dans des pays dont la plupart sont colonisés par les grandes puissances». Marc Perrenoud, *Colonies suisses*, in: Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), 3 url: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7989.php>.

6 Parmi les travaux plus significatifs, Patricia Purtschert, Barbara Lüthi, Francesca Falk (éds), *Postkoloniale Schweiz. Formen und Folgen eines Kolonialismus ohne Kolonien*, Bielefeld 2012; Damien Carron, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954–1962)*, Lausanne 2013; Patricia Purtschert, Harald Fischer-Tiné (éds), *Colonial Switzerland. Rethinking Colonialism from the Margins*, London 2015; Noémi Michel, *Sheepology. The Postcolonial Politics of Raceless Racism in Switzerland*, in: *Postcolonial Studies* 18/n°4 (2015), pp. 410–426.

7 Jakob Tanner, *Switzerland and the Cold War. A Neutral Country between the 'American Way of Life' and 'Geistige Landesverteidigung'*, in: Joy Charnley, Malcolm Pender (éds), *Switzerland and War*, Bern 1999; Daniel Speich Chassé, *Verflechtung durch Neutralität. Wirkung einer Schweizer Maxime im Zeitalter der Dekolonisation*, in: Patricia Purtschert, Barbara Lüthi, Francesca Falk (éds), *Postkoloniale Schweiz. Formen und Folgen eines Kolonialismus ohne Kolonien*, Bielefeld 2012.

décolonisation, en bénéficiant d'une position privilégiée,⁸ elle a cependant vécu les conséquences d'un phénomène défini par l'historien britannique Geoffrey Barraclough comme un renversement révolutionnaire.⁹ Cet article propose la lecture d'une microhistoire, celle des Suisses d'Algérie et de l'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM), fondée à Genève en 1967 avec le but de demander une indemnisation pour la perte de biens suisses dans ce pays de l'Afrique du Nord et celle des pensions liées aux années de travail outre-mer. Nous nous demanderons quelles ont été les relations coloniales et postcoloniales et dans quelle mesure elles ont été négociées et reproduites.¹⁰ La problématique, donc, porte à la fois sur la colonisation et la décolonisation: l'article s'interroge sur l'éventuel rôle de la Suisse dans la colonisation algérienne, en contextualisant la création et le développement d'une communauté des Suisses d'Algérie, et, à travers l'étude de cas de l'ASSAOM, essaie de voir si et pourquoi la Suisse peut être considérée comme un pays colonial 'outsider' qui a exercé un colonialisme sans colonies.¹¹

8 Sara Elmer, Konrad J. Kuhn, Daniel Speich Chassé (éds.), *Handlungsfeld Entwicklung. Schweizer Erwartungen und Erfahrungen in der Geschichte der Entwicklungsarbeit*, Itinera 35, Basel 2014.

9 Geoffrey Barraclough, *The revolt against the West*, in Prasenjit Duara (éd.), *Decolonization. Perspectives from now and then*, London, New York 2004, pp. 118–130, ed. or. Geoffrey Barraclough, *The revolt against the West. An Introduction to Contemporary History*, London 1964, pp. 153–198.

10 Thomas David, Bouda Etemad, *Un impérialisme suisse? Introduction*, in: *Traverse* 5/n°2 (1998), pp. 7–27; Harald Fischer-Tiné, *Postcolonial Studies. European History Online (EGO)*, 2010; Bouda Etemad, Mathieu Humbert, *La Suisse est-elle soluble dans sa 'postcolonialité'?*, in: *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* 64/n°2 (2014), pp. 279–291.

11 Barbara Lüthi, Francesca Falk, Patricia Purtschert, *Colonialism without colonies. examining blank spaces in colonial studies*, in: *National Identities* 18/n°1 (2016), pp. 1–9. Voir aussi, Patricia Purtschert, Harald Fischer-Tiné (éds.), *Colonial Switzerland. Rethinking Colonialism from the Margins*, Basingstoke 2015.

L'Algérie, «une destination non négligeable»

L'Algérie est la colonie principale de la France¹² – une extension de son territoire métropolitain d'outre-mer – et la colonisation du territoire, qui a débuté en 1830, a été fondée depuis les années 1840 sur une volonté de peuplement.¹³ Le gouvernement français a dû recourir – outre à ses citoyens, étant donné que le taux de croissance de la population au XIXe siècle était extrêmement faible – à des émigrants d'autres pays du continent européen, en particulier d'Allemagne et de Suisse, à travers une politique de recrutement au-delà de ses frontières.¹⁴ Si l'émigration suisse vers les pays d'outre-mer est estimée à 500.000 personnes entre 1815 et 1914,¹⁵ le flux vers l'Afrique est principalement concentré sur deux pays: l'Égypte et l'Algérie. Cette dernière a toujours été «une destination non négligeable pour l'émigration suisse»¹⁶ provenant surtout des cantons comme le Valais ou le Tessin.¹⁷

12 La littérature sur l'histoire de l'Algérie pendant la période coloniale, en particulier du côté français, est certainement riche en textes. A la vue de l'impossibilité de les indiquer de manière exhaustive, se référer aux textes-clés suivants et aux bibliographies qui y figurent. Cf. Charles-André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, 1964 t. 1. *La Conquête et les débuts de la colonisation (1827–1871)*, Paris 1979; Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris 1999; Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale, 1830–1954*, rééd. Paris 2004; Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault (éds), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris 2012.

13 Claude Lützelshwab, *La Compagnie genevoise des Colonies suisses de Sétif (1853–1956). Un cas de colonisation privée en Algérie*, Bern 2006, p. 98.

14 Claude Lützelshwab, *Des premiers projets de colonies suisses en Algérie à la «Compagnie genevoise des Colonies suisses de Sétif»*. Quelques aspects de la question migratoire en Suisse durant les années 1830–1850, in: *Revue suisse d'histoire* 49/n°4 (1999), p. 472. Voir aussi, Marisa Fois, *Migrazioni d'oltremare e decolonizzazione. Gli svizzeri d'Algeria*, in: Valerio Giannattasio (éd.), *Circolazioni mediterranee*, Guida Editore, 2017, pp. 229–239.

15 Gérald Arlettaz, *Emigration et société. Un regard neuf sur la Suisse du XIXe siècle*, in: *Revue suisse d'histoire* 31/n°3 (1981), p. 323.

16 Lützelshwab, *Des premiers projets de colonies suisses*, *op. cit.*, p. 471.

17 Cf. Arlettaz, *L'émigration suisse*, *op. cit.*; Arlettaz, *Emigration et société*, *op. cit.*; Gérald Arlettaz, *L'élite nationale et l'élaboration d'un ordre social. L'exemple du discours sur le paupérisme et l'émigration à la Société suisse d'utilité publique (1810–1830)*, in: *Revue*

Il s'agissait d'une «émigration de la misère, encouragée par une politique communale de débarras». ¹⁸ En même temps, la présence suisse en Algérie a été caractérisée aussi par un important rôle économique, que la Confédération a voulu garder à l'égard des grandes puissances européennes. ¹⁹ En 1853, la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif est créée. ²⁰ Elle représente un exemple d'investissement de capitaux privés suisses dans un empire colonial européen, qui, d'une part, a assuré aux autorités françaises le peuplement à travers un investissement privé et, d'autre part, a permis à la Compagnie d'augmenter son profit, jusqu'à la nationalisation en 1956. ²¹

suisse d'histoire 37/n°3 (1987); Arlettaz, L'émigration. Un enjeu politique cantonal et national, *op. cit.*; Sylvie Arlettaz, Société, économie et culture du XIX^e au début du XXI^e siècle, V, Valais, in: DHS, url: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/I7396.php>. Voir aussi Rudolf Arnold Natsch, Die Haltung eidgenössischer und kantonaler Behörden in der Auswanderungsfrage 1803–1873, Zürich 1966. Le Canton du Valais, en particulier, atteint par une fièvre migratoire à destination de l'Algérie dans les années 1849–51. Jean-Maurice Di Costanzo, Allemands et Suisses en Algérie 1830–1918, Paris 2001, p. 51. En ce qui concerne les colons valaisans, cf. Eric Maye, L'émigration valaisanne en Algérie au XIX^e siècle, in: Annales valaisannes. bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand, 1997, pp. 131–232. En ce qui concerne l'émigration et l'immigration en Valais, voir aussi Toni Ricciardi, Sandro Cattacin, Rémi Baudouï, Mattmark, 30 août 1965. La catastrophe, Zürich 2015, p. 39.

18 Arlettaz, L'émigration. Un enjeu politique cantonal et national, *op. cit.*, p. 70. Voir aussi Lützelshwab, La Compagnie genevoise, *op. cit.*

19 Cf. David, Etemad, Un impérialisme suisse?, *op. cit.*; Thomas David, Bouda Etemad, L'expansion économique de la Suisse en outre-mer (XIX^e–XX^e siècles). Un état de la question, in: Revue suisse d'histoire 46 (1996), pp. 226–231; Thomas David, Bouda Etemad (éds), La Suisse sur la ligne bleue de l'Outre-mer, in: Les Annuelles 5 (1994), pp. 43–94.

20 Beaucoup d'études de Claude Lützelshwab ont été dédiées à la Compagnie genevoise des Colonies suisses de Sétif. Voir, par exemple, Les relations triangulaires Suisse-France-Algérie à travers l'exemple de la Compagnie genevoise des Colonies suisses de Sétif (1852–1864), in: Jean-Claude Favez, Hans Ulrich Jost, Francis Python (éds), Les relations internationales et la Suisse, Lausanne 1998, pp. 97–125; La politique coloniale de la Compagnie genevoise des Colonies suisses de Sétif sous le Second Empire (1852–1870), in: Traverse 5/n°2 (1998), pp. 56–68; Des premiers projets de colonies suisses, *op. cit.*; La Compagnie genevoise, *op. cit.*

21 Document Diplomatiques Suisses (DDS), dodis.ch/12897, Réforme agraire algérienne. Expropriation des terres de la Compagnie genevoise de Sétif.

Pendant des décennies, une émigration plus qualifiée succède à un flux de type rural.²² Plusieurs sociétés de bienfaisance, qui mènent des activités philanthropiques, récréatives et patriotiques fournissent une assistance aux membres de la communauté, en particulier en ce qui concerne le rapatriement.²³ La communauté des Suisses d'Algérie, comme les autres partout dans le monde, suscite l'intérêt de la Confédération, qui change aussi son point de vue sur la conception de l'émigration et de l'émigré: respectivement associés au «phénomène dommageable à la société» et au «déserteur»²⁴ lors de la deuxième moitié du XIX^e siècle, ils feront l'objet au siècle suivant d'une représentation positive. La 'suissitude' des émigrés est reconnue et valorisée en particulier au moment où en Suisse «un nationalisme de plus en plus obsédé par une volonté de construction ethnique de la patrie, agite le drapeau de l'Überfremdung».²⁵ De plus, pour renforcer les liens entre les émigrés et la patrie, la Nouvelle Société Helvétique (NSH) est fondée en 1914, l'Organisation des Suisses à l'étranger (OSE) en 1916 et, en 1919, le Secrétariat des Suisses à l'étranger voit le jour.²⁶ La Suisse à l'étranger devient une partie intégrante de la Cinquième Suisse, légitimée en 1938.²⁷

22 Di Costanzo, Allemands et Suisses, *op. cit.*, p. 143.

23 Archives fédérales suisses (AFS) CH-BAR#E2400(—)/9001/8, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1946 à 1951.

24 Arlettaz, L'émigration. Un enjeu politique cantonal et national, *op. cit.*, p. 78.

25 Gérald Arlettaz, La Nouvelle Société Helvétique et les Suisses à l'étranger (1914–1924). Aspects de la construction d'un nationalisme de type ethnique, in: Gérald Arlettaz (éd.), Les Suisses de l'étranger au XX^e siècle, Etudes et Sources. Revue des archives fédérales suisses 28, Berne, Stuttgart, Vienne 2002, p. 44. Dans cette conception, les Suisses de l'étranger ne sont pas perçus comme des émigrants problématiques, mais comme des émigrés établis qui servent à l'économie et à la culture suisses.

26 Alice Briod, Le Secrétariat des Suisses à l'étranger, avant, pendant et après la guerre, tirage à part de l'Annuaire national, La Suisse, 1954; Brigitte Studer (éd.), Die Schweiz anderswo: AuslandschweizerInnen – SchweizerInnen im Ausland = La Suisse ailleurs: les Suisses de l'étranger – les Suisses à l'étranger, Zürich 2015.

27 Pour un exemple concret des liens culturels de la Suisse à l'étranger à travers le service public audiovisuel, voir Raphaëlle Ruppen Coutaz, La voix de la Suisse à l'étranger. Radio et relations culturelles internationales (1932–1949), Neuchâtel 2016.

Dans les années 1950, l'Algérie est, après le Maroc, le deuxième pays d'Afrique où vit le plus grand nombre de Suisses.²⁸ En novembre 1954, année du début de la guerre de libération nationale, la colonie suisse compte 2062 Suisses recensés, dont 921 qui ont la double nationalité, selon le consulat suisse d'Alger.²⁹ La communauté suisse occupe la troisième place dans le groupe de résidents étrangers en Europe, après les Espagnols et les Italiens (nous ne tenons évidemment pas compte de la communauté française qui est la plus importante) et devant les Anglais, les Allemands, les Belges et les Hollandais. Le classement des groupes étrangers européens apparaît, selon les données de la colonie suisse, comme étant stable dans le temps. En effet, cette troisième place de la Suisse est régulièrement mentionnée après la fin de la Seconde Guerre mondiale. De nombreuses familles vivent en Algérie depuis plusieurs générations. Environ 83 % des Suisses d'Algérie vivent dans le département d'Alger, dans la capitale même, ainsi que dans les trois grands centres: Oran, Constantine et Bône. Un sixième de la population d'émigrés suisses est réparti entre les petits villages disséminés sur tout le territoire.³⁰

La guerre de libération nationale algérienne et le départ

Lors des premiers mois de la guerre de libération nationale, la grande majorité des Suisses d'Algérie partage le point de vue des colons français et envisage la guerre comme un moment transitoire, sans considérer le risque

²⁸ Carron, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne*, *op. cit.*, p. 29, 456. En ce qui concerne les chiffres des colonies suisses en Afrique, cf. René Lenzin, *Schweizer im kolonialen und postkolonialen Afrika. Statistische Übersicht und zwei Fallbeispiele*, in: Gérald Arlettaz (éd.), *Les Suisses de l'étranger au XXème siècle*, Etudes et Sources. Revue des archives fédérales suisses 28, Berne, Stuttgart, Vienne 2002, pp. 301–306; Marc Perrenoud, *Aperçu sur les Suisses de l'étranger et la décolonisation en Afrique*, in: Gérald Arlettaz (éd.), *Les Suisses de l'étranger au XXème siècle*, Etudes et Sources. Revue des archives fédérales suisses 28, Berne, Stuttgart, Vienne 2002, p. 330; Ulrike Klausner, *Schweizer in Algerien 1918–1954*, Université de Zürich 1992, mémoire de licence non publié.

²⁹ AFS CH-BAR#E2400(—)/9001/8, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1953–1954.

³⁰ *Ibid.*, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1958.

de devoir quitter l'Algérie et en exprimant leur attachement à ce pays.³¹ Suite à l'aggravation de la situation, l'une des premières réactions face à l'éventualité d'un retour est d'essayer de mettre en œuvre les mesures de protection définies par le Département politique en 1951.³² En effet, quelques années auparavant, le Département politique (dénommé affaires étrangères dès 1979) avait envisagé la nécessité de créer un Fonds de solidarité commun,³³ comme ce fut le cas pour les Suisses d'Italie pendant la Seconde Guerre mondiale.³⁴ Mais, en même temps, toujours en se basant sur ce qui s'était passé pendant les deux conflits mondiaux, le Département soulignait l'incapacité de prévoir un rapatriement officiel, sans pour autant recommander aux Suisses d'Algérie de prolonger leur séjour à l'étranger, laissant chacun et chacune face à un choix individuel.³⁵ La plus grande crainte des autorités fédérales était que les Suisses soient assimilés à des « ressortissants du pays protecteur ou colonisateur ». ³⁶ Il était donc nécessaire de maintenir une attitude de neutralité, de veiller à ce que, en cas de danger, ils puissent bénéficier de la protection française. De plus, en ce qui concerne la réparation des dommages subis, le Département politique pouvait intervenir pour obtenir des autorités algériennes une indemnité.³⁷

De leur côté, les Suisses d'Algérie étaient convaincus que les autorités fédérales n'étaient pas prêtes à les aider, un point de vue confirmé, selon eux,

31 *Ibid.*, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1955.

32 Sur la politique officielle, cf. AFS CH-BAR# E2001 (E) 1973/157, Rapport de la Commission d'experts pour les questions relatives aux Suisses de l'étranger au chef du département fédéral de justice et police à l'attention du Conseil fédéral, du 21 décembre 1950, p. 1.

33 DDS, dodis.ch/40358, Wiedergutmachungsforderungen gegenüber dem Ausland, 21.05.1973, pp. 34f.

34 Sur les Suisses d'Italie pendant la Seconde Guerre mondiale, cf. Dario Gerardi, *La Suisse et l'Italie 1923–1950. Commerce, finance et réseaux*, Neuchâtel 2007, pp. 235–249.

35 AFS CH-BAR#E2001(E)1973/157/1, Circulaire secrète n°202 du Département politique fédéral aux postes diplomatiques et consulaires, 29 mars 1951.

36 AFS CH-BAR#E2200.41(—)/39/10 et DDS, dodis.ch/9378, Lettre du ministre Alfred Zehnder (chef de la Division des affaires politiques et secrétaire général du Département politique fédéral) au consul Jules Arber (consulat de Suisse à Alger), Berne, 3 décembre 1954, p. 1.

37 *Ibid.*, p. 2.

par les déclarations pro-algériennes et pro-FLN dans les médias suisses et par la participation de la Confédération aux pourparlers secrets, ainsi que l'accueil des leaders algériens à Genève.³⁸ Attachés à leur pays d'adoption, les Suisses d'Algérie ont du mal à se conformer aux positions de Berne. Entre 1956 et 1958, les départs définitifs dépassent le nombre des nouveaux arrivés.³⁹ Le gouvernement fédéral, toujours conscient du fait qu'il n'était pas en mesure de faire face à un retour des Suisses d'Algérie, appuie l'initiative de la Nouvelle Société Helvétique pour la création de la Société coopérative Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger (1958)⁴⁰ et n'incite pas les départs:

Nous hésitons [...] vous autoriser à encourager publiquement nos compatriotes à quitter pays. Craignons en effet que pareille attitude pourrait être mal reçue dans les circonstances présentes autant par autorités et gouvernement français que par milieux GPRA. Vous pouvez d'autre part assurer nos compatriotes que Confédération ne manquerait pas leur venir en aide dans toute mesure du possible.⁴¹

Bien que Max Petitpierre en 1961 expose les négociations pour mettre fin à la guerre et qu'il continue d'insister sur l'«influence modératrice»⁴² de la Suisse, les obstacles se multiplient:

³⁸ DDS, dodis.ch/9709, Contribution suisse à la préparation de la négociation entre la France et le Gouvernement provisoire de la République Algérienne – Des premiers sondages à la Conférence d'Evian (novembre 1960–20 mai 1961); DDS, dodis.ch/34258, Rapport No II: Contribution suisse aux négociations entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire de la République algérienne – De la première conférence d'Evian au cessez-le-feu en Algérie (20 mai 1961–19 mars 1962).

³⁹ AFS CH-BAR#E2400(—)/9001/8, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1956.

⁴⁰ *Feuille fédérale de la Confédération suisse (FF)*, 1961, II, pp. 1307–1335, Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet d'arrêté fédéral (Fonds de solidarité des Suisses à l'étranger), 8 décembre 1961.

⁴¹ DDS dodis.ch/10382, Télégramme n. 25 du 21.07.1961, Suissconsul, Alger.

⁴² AFS CH-BAR#E 2800/1990/106, Notes de Petitpierre pour la séance de la Commission des AE du CE, 15.5.1961, et pour la séance de la Commission des AE du CN, 24.5.1961, p. 2.

En Algérie même, nos compatriotes sont exposés à des risques. [...] Un jour, ils pourraient être victimes de représailles de la part des Musulmans. En attendant, le danger vient plutôt de l'autre côté, des ultras voulant manifester leur réprobation de l'aide apportée par la Confédération à l'organisation de la Conférence d'Evian. [...] Le monde occidental, auquel nous appartenons, connaît une prospérité économique exceptionnelle, mais il a de la peine à se détacher de son passé politique et à s'unir dans une action commune pour faire face aux problèmes posés par l'éveil des pays sous-développés des autres continents et à la menace [...] communiste.⁴³

La menace communiste est un argument récurrent, souvent lié à l'idée d'indépendance:

Le grand danger est constitué par la jeunesse nationaliste musulmane, qui est le jouet du 'communisme international', seul responsable des 'événements d'Algérie'. [...] Ils veulent l'indépendance à tout prix, de la manière la plus irréflectie, [...] même au prix du communisme. Il faut donc comprendre, dans ces conditions, l'angoisse de tant d'Européens, qui ne pensent pas encore à 'l'abandon'.⁴⁴

Afin d'atténuer le mécontentement et la méfiance dont font preuve les Suisses d'Algérie, le chef du Département politique fédéral leur envoie un message, en les incitant à être un exemple, à agir au nom et en faveur de la Suisse:

Vous êtes en général profondément attachés à la terre qui vous a accueillis. [...] Mais les liens qui vous attachent à un sol étranger ne doivent pas – si vous entendez demeurer Suisses et revendiquer les droits qui dérivent de votre qualité de Suisses – vous faire oublier les valeurs permanentes sur lesquelles est fondée la Confédération, ni vous engager à vous opposer à l'action que votre pays s'efforce d'accomplir aujourd'hui [...]. Nous vous demandons, au contraire, de faire mieux comprendre autour de vous la Suisse et sa politique, de chercher à étendre son rayonnement, de favoriser sans distinction d'origine ou de religion ou d'opinion politique, la réconciliation des hommes parmi lesquels vous vivez, tout en gardant cette réserve qui est de rigueur pour tout étranger à l'égard de ses hôtes. En agissant ainsi, vous

⁴³ *Idem.*

⁴⁴ DDS dodis.ch/15170, Lettre confidentielle du Consulat général de Suisse en Algérie à l'Ambassade de Suisse à Paris, 14 mars 1961.

ajouterez aux services que vous avez déjà rendus à la Suisse hors de ses frontières de nouveaux titres à sa gratitude.⁴⁵

Les sentiments et les approches sont contradictoires. D'une part, par rapport aux expériences vécues dans d'autres pays de l'Afrique du Nord, où des communautés de Suisses étaient présentes, comme en Tunisie, Maroc ou Egypte, il existe un sentiment de confiance vis-à-vis d'une éventuelle attitude positive des «gouvernants d'une Algérie indépendante envers les Suisses d'Algérie».⁴⁶ D'autre part, l'inquiétude est constante. A Alger, en particulier, elle est présente parmi les

époux de Françaises d'Algérie ou de métropole, pères ou beaux-pères d'enfants doubles nationaux ou français uniquement, très proches donc par leurs intérêts et leurs affections de cette sorte d'autochtones que l'on appelle 'pieds-noirs', c'est-à-dire, [...] les 'Européens' nés sur le sol algérien.⁴⁷

Quelque mois après les accords d'Evian, l'épilogue arrive: au début de juin 1962, les événements se précipitent et le départ de la population européenne d'Algérie, qui s'élève alors à presque un million de personnes, commence.⁴⁸ Le départ intéresse aussi les suisses, comme le reportent les principaux journaux romands de l'époque:

Le retour des Suisses d'Algérie se poursuit;⁴⁹ [...] ressortissants suisses d'Alger et d'Oran ont été rapatriés par un avion affrété par le Département politique fédéral et par l'Office central fédéral chargé des questions relatives aux Suisses de l'étranger;⁵⁰ [...] le flot des réfugiés ne diminue pas et un avion, une fois de plus, vient de

45 AFS CH-BAR# E 2800/1967/59#723, Message du conseiller fédéral Max Petitpierre, Chef du Département politique fédéral, aux Suisses en Algérie, 1961.

46 DDS dodis.ch/15168, Lettre confidentiel du Consulat Général de Suisse en Algérie à la Division des Affaires politiques du Département politique fédéral de Berne 21 novembre 1960, p. 2.

47 *Ibid.*, p. 1.

48 Patrizia Audenino, *La casa perduta. La memoria dei profughi nell'Europa del Novecento*, Roma, 2015, p. 113.

49 Feuille d'avis de Neuchâtel 19.06.1962.

50 *Le Nouvelliste*, 19.06.1962.

ramener en terre helvétique des réfugiés suisses;⁵¹ Les Suisses d'Algérie. Environ 400 Suisses d'Algérie sont revenus au pays au cours des dernières;⁵² [...] 200 des 1700 membres de la colonie suisse – 800 citoyens suisses et 900 doubles nationaux franco-suisses – ont quitté définitivement l'Algérie.⁵³

La plupart des Suisses d'Algérie est évacuée et l'épineuse question de la protection et de la sauvegarde des biens et des intérêts est soulevée, en Suisse en même temps qu'en France. En principe, l'indemnisation aurait dû être payée par l'Etat algérien, mais il n'y a aucune illusion que cela puisse se produire.⁵⁴ Peut-on parler d'héritage colonial? La Suisse se trouve, même avec des chiffres plus réduits, dans une situation vécue aussi par les pays européens qui ont joué un rôle en Afrique: elle doit assurer la gestion – sociale, politique et économique – de ses ressortissants.

L'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM)

La relation entre Suisse et Algérie ne s'effectue pas à travers les Français, vu que les Algériens ne sont pas disposés à déléguer les compétences à la France pour assurer leurs rapports économiques avec la Suisse.⁵⁵ Les autorités suisses nourrissaient donc l'intérêt d'exploiter la bienveillance dont leur pays jouissait auprès des dirigeants de l'Algérie «avant que l'ingratitude, ou simplement l'oubli, ne la réduise à des proportions insignifiantes».⁵⁶ Mais les biens abandonnés par les Suisses en Algérie lors du départ, les soi-disant 'biens vacants', sont acquis par le nouveau gouvernement algérien par le

⁵¹ L'Impartial, 26.06.1962.

⁵² La Sentinelle, 03.08.1962.

⁵³ L'Express, 10.08.1962.

⁵⁴ AFS CH-BAR# E2001(E)1976/17/260, Lettre de l'Ambassade de Suisse en République algérienne à la Division des Affaires politiques du Département politique fédéral du 29.04.1963.

⁵⁵ AFS CH-BAR#E2001(E)1976/17/265, Lettre d'Emilio Moser à l'ambassadeur Pierre Micheli, 15 février 1963, p. 1.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 2.

biais du processus de nationalisation⁵⁷ et cela ouvre le dossier complexe des indemnisations.⁵⁸

Même si «les intérêts suisses engagés en Algérie [...] méritent qu'on s'inquiète de leur sort et qu'on fasse tout pour les soustraire à l'appétit naissant des nationalistes algériens»,⁵⁹ les Suisses d'Algérie n'ont pas de réponses concrètes. Pour cette raison, en septembre 1966, une lettre-circulaire est diffusée, annonçant la création d'une association dans le but d'«essayer de faire accélérer l'indemnisation des pertes»⁶⁰ et en invitant les intéressés à envoyer leurs dossiers, qui seront étudiés par un avocat et présentés dans une instance unique au gouvernement.

Les promoteurs – le président Kurt Spörri, un des deux secrétaires, Charles Rochat, et le trésorier Rechsteiner – sont conscients du fait qu'il s'agit d'une situation délicate et en même temps compliquée. Tous les trois, qui vivaient en Algérie, ainsi que les autres membres du comité de l'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM) (les deux vice-présidents Jean Chalut et Frédéric Leutenegger le deuxième secrétaire Robert Burgdorfer et l'assesseur Aloïs Buttica), une fois rentrés en Suisse deviennent les porte-paroles des spoliés et protègent aussi leur intérêts économiques.⁶¹ Ils sont conscients que la question des indemnisations est «une affaire de longue haleine»⁶² et qu'ils ont un âge déjà avancé, raison pour laquelle ils

57 DDS dodis.ch/30419, Entretien avec M. Reskallah, Chef du Service juridique du ministère des affaires étrangères, 10.12.1963.

58 Sur ce thème: Damien Carron, La Suisse et les débuts de la République algérienne, in: Hans Ulrich Jost, Monique Ceni, Mattieuh Leimgruber (éds), Relations internationales et affaires étrangères suisses après 1945, Lausanne 2006, pp. 99–112.

59 AFS CH-BAR#E2001E1976/17/265, Lettre d'Emilio Moser à l'ambassadeur Pierre Micheli, 15 février 1963, p. 1.

60 AFS CH-BAR#E2001E1978/84/1755, Copie de la Lettre-circulaire du 26.09.1966 aux Suisses rentrés d'Algérie, en annexe à la lettre 13.02.1967 du Consul général de Suisse à Marseille au DPF. Affaires politiques. Sur l'ASSAOM, cfr. aussi DDS, dodis.ch/R20455.

61 Sur Kurt Spörri, cfr. DDS, dodis.ch/P41872. Pour des une reconstruction des dossiers des membres du comité de l'ASSAOM AFS CH-BAR#E2001E1978/84/1755, Aktennotiz 10.04.1967.

62 AFS CH-BAR#E2001E1978/84/1755, Copie de la Lettre-circulaire du 26.09.1966 aux Suisses rentrés d'Algérie, *op. cit.*

poussent le gouvernement à prendre en charge le contentieux, comme d'autres pays l'ont déjà fait.⁶³ L'ASSAOM est formellement constituée le 28 janvier 1967, avec son siège à Genève. Elle est considérée comme «indispensable [...] pour venir en aide à tous ceux de nos compatriotes victimes de la décolonisation».⁶⁴ Nonobstant de nombreux contacts entre la Confédération Helvétique d'une part et le Gouvernement de la République Algérienne et de la République Française d'autre part, aucun accord n'a pu être réalisé et, selon l'ASSAOM, «d'innombrables cas dramatiques de Suisses»⁶⁵ attendent des réponses. Raison pour laquelle,

[l]es Suisses victimes de spoliation ont décidé de se grouper en une association dont le but est notamment de promouvoir les mesures susceptibles de permettre la réparation et l'indemnisation des préjudices de toutes natures qu'ils ont pu subir du fait des événements politiques survenus dans les territoires d'outre-mer, ainsi que d'assister ou de représenter ses membres auprès des pouvoirs publics, états, organisations ou organismes nationaux, internationaux ou supra nationaux.⁶⁶

Bientôt, l'ASSAOM est intégrée dans le réseau de la Confédération européenne des Spoliés d'outre-mer (CESOM, également née en janvier 1967), comprenant plusieurs pays européens, comme l'Italie, la France, la Hollande, le Luxembourg, la Belgique et la Grèce, qui ont vécu, à des niveaux différents, le rapport colonial et la décolonisation. Cette Confédération «défend les intérêts de près de trois millions d'Européens ayant perdu outre-mer [...] des biens corporels ou incorporels estimés à plus de 10 milliards de dollars»⁶⁷ et veille à ce que les spoliations soient indemnisées «en vue de créer [un] climat de justice».⁶⁸ Le débat sur la décolonisation est alors ouvert dans toute l'Europe et la Suisse s'y insère à plein titre.

⁶³ *Idem.*

⁶⁴ AFS CH-BAR#E2001E1978/84/1755, Lettre du 18 mai 1967 de l'ASSAOM à Willy Spuler, Président du Département politique fédéral, AFS, p. 1.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 4.

⁶⁷ AFS CH-BAR#E2001E#1978/84 1017, Confédération européenne des spoliés d'Outre-Mer Rome-Paris. Lettre de la Cesom à son excellence U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations-Unies, 16.02.1967, p. 1.

⁶⁸ *Idem.*

Pendant la même période, le Département politique fédéral commence ses pourparlers avec l'ASSAOM.⁶⁹ En 1967, 69 dossiers sont soumis à l'examen du Département, avec une requête de 400.000 francs pour chaque cas.⁷⁰ L'ASSAOM, à travers son intermédiaire, l'avocat Roger Canonica, dénonce un « profond désappointement de ses membres face à l'inertie [...] du Gouvernement chargé de la protection de ses ressortissants ».⁷¹ Comme réponse, le Département politique fédéral affirme qu'il poursuit ses efforts et souligne son intérêt pour le sort des personnes rentrées d'Algérie.

Documents, lettres et rapports avec un contenu similaire, attestant que chaque partie maintient sa position, sont échangés régulièrement entre la fin des années soixante et le début des années soixante-dix. Les discussions entre les autorités suisses et l'ASSAOM concernent principalement le dossier de l'indemnisation. Le soutien économique ininterrompu à l'Algérie et l'aide « spectaculaire »⁷² de la Confédération aux pays du Tiers Monde envenime également la situation, puisque selon l'ASSAOM leur pays ne prend pas en considération les requêtes de ses « déshérités de la patrie ».⁷³

De son côté, le gouvernement fédéral ne se sent pas responsable des dommages causés par des Etats étrangers sur sol étranger. Le gouvernement suisse renonce à des indemnisations parce que le fait d'accepter créerait plutôt des précédents et encouragerait les pays en voie de développement à exproprier les Suisses, la conséquence financière de cette mesure étant supportée par la Confédération.⁷⁴ De plus, si le Conseil fédéral demandait aux Chambres fédérales les crédits nécessaires pour l'indemnisation, il instituerait une notion nouvelle contraire aux principes de libre entreprise:

69 AFS CH-BAR#E2001E#1978/84/1755, Bulletin d'information de l'ASSAOM, n. 1 du 15.07.1967, p. 2.

70 AFS CH-BAR#E2001E#1978/84/1755, Recommandée ASSAOM au Département politique fédéral, à l'attention de Maurice Jaccard, 30.09.1967.

71 AFS CH-BAR#E2001E#1980/83/955, Lettre de Roger Canonica, adressé au Département politique fédéral, à l'attention de Maurice Jaccard, 18.09.1968. Sur Canonica, voir aussi DDS, dodis.ch/P45860.

72 AFS CH-BAR#E2001E#1982/58 871 881, *La Suisse*, 26.09.1971.

73 *Idem*.

74 AFS CH-BAR#E2001E#1980/83/955, Lettre du DPF à l'ASSAOM 07.07.1969, pp. 1–2.

celle d'une responsabilité de l'Etat à l'égard des risques courus par des particuliers.⁷⁵

En outre, l'aide aux pays en voie de développement et les relations entre ceux-ci et les pays industrialisés seront au centre des relations internationales pendant les premières décennies de la guerre froide⁷⁶. La Confédération n'a aucune intention d'augmenter l'écart entre les pays développés et ceux qui sont en développement.

Une réponse négative supplémentaire vient aussi de la Commission des pétitions, qui rejette la Pétition de l'ASSAOM concernant l'indemnisation de dommages subis à cause de nationalisations. Le rapport justifie son refus en soulignant que les secours les plus urgents ont été accordés aux Suisses revenus d'Algérie: le Fonds de solidarité des Suisses à l'étranger a versé environ 1,6 million de francs aux Suisses rentrés d'Algérie.⁷⁷

La Commission des Suisses de l'étranger de la NSH, quant à elle, aux côtés des personnes confrontées à des «circonstances très difficiles, dont elles ne sont pas responsables»,⁷⁸ représente un soutien infaillible à l'ASSAOM, notamment à travers plusieurs motions⁷⁹. Parmi les partisans les plus convaincus, il y a aussi l'OSE, qui, du début des années soixante-dix et jusqu'à la moitié des années quatre-vingt, présente au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de nombreuses requêtes. Le problème des

75 AFS CH-BAR#E2001#E1980/83/955, Projet de lettre à l'ASSAOM de la part du Conseiller fédéral Willy Spühler, 17.07.1969, p. 3. Voir aussi DDS, dodis.ch/50218, Le contentieux d'indemnisation avec la France à raison des «événements» d'Algérie, 19.05.1976.

76 Sandra Bott, Janick Marina Schaufelbuehl, Sacha Zala (éds), *Die internationale Schweiz in der Zeit des Kalten Krieges. Relations internationales de la Suisse durant la Guerre froide*, Itinera 30, Basel 2011.

77 AFS CH-BAR#E2001E1980/83/955 et AFS CH-BAR#E1070 1922/87 221, Conseil National 13.03.1970. Rapport de la Commission des pétitions du 19 février 1970 sur la Pétition de l'ASSAOM concernant l'indemnisation de dommages subis à cause de nationalisations, p. 1.

78 AFS CH-BAR# E205 A1985/101#1022 et AFS CH-BAR#E2001E1980/83/955, Lettre du président de la Commission des Suisses de l'étranger de la NSH au Chef du Département politique fédéral 4.02.1970.

79 AFS CH-BAR#E2005 A1985/101#1022, Appel aux compatriotes, 1 septembre 1971.

spoliés trouve sa place aussi dans les Congrès des Suisses à l'étranger: Morat (1976), Sierre (1982), Bâle (1984) et Interlaken (1985), lors duquel une plateforme pour les requêtes des spoliés est proposée.

Le tournant est acté en 1989, quand le Conseil fédéral suspend toutes démarches d'indemnisation auprès de l'Algérie.⁸⁰ Les années suivantes se caractérisent par des requêtes et par des rejets. En 1990, par le biais de la motion Houmard, le Conseil fédéral est invité à présenter au Parlement un arrêté fédéral.⁸¹ Ce dernier prévoyait l'ouverture d'un crédit d'engagement destiné à permettre l'indemnisation des Suisses d'Algérie. Cette motion est rejetée par le Conseil des Etats en 1992.⁸² En 1993, un groupe de travail à l'intérieur du Conseil des Suisses de l'étranger est constitué. Formé de trois membres, il est chargé de s'occuper du dossier 'Indemnisation des suisses spoliés d'Algérie', avec les autorités fédérales. La solidarité de la Confédération est sollicitée. En considérant les choix politiques précédents, lorsque la Confédération a témoigné sa solidarité aux victimes des deux premières guerres mondiales par exemple, il n'y a «aucune raison valable pour qu'elle n'agisse pas de même avec les victimes de la guerre algéro-française; il ne saurait y avoir de discrimination, mais bien au contraire égalité de traitement».⁸³ Mais, en 1995, aucune solution concrète permettant d'indemniser les Suisses d'Algérie sur la base du droit interne existant n'a été trouvée.⁸⁴ Au total, 140 ressortissants (sans les double-nationaux) et entreprises suisses, en

⁸⁰ AFS CH-BAR#J2.230#2012/96#252, Lettre du Département fédéral des Affaires étrangères à Monsieur Rudolf Wyder, Directeur, Secrétariat des Suisses de l'étranger 11.02.1994, p. 1.

⁸¹ Motion du Conseil national (Houmard). Indemnisation des anciens Suisses d'Algérie, 90.443.

⁸² AFS CH-BAR#J2.230#2012/96#252, Groupe de travail 'Indemnités ressources' et AFS CH-BAR#E414 A2004/75#1031, Note de discussion du Département des affaires étrangères, 12.04.1996, p. 1.

⁸³ Rapport du groupe de travail 'Indemnisation des Suisses spoliés d'Algérie', Présenté aux Membres du Conseil des Suisses de l'Etranger à la Séance du Samedi 5 mars 1994, p. 12. Nous remercions l'OSE et sa présidente Sarah Mastauntuoni de nous avoir transmis le document.

⁸⁴ AFS CH-BAR#E414#A2004/75#1031, Note de discussion du Département des affaires étrangères, 12.04.1996, p. 2.

tout 255 cas recensés, ont subi des préjudices d'un montant global d'environ 35 millions de francs suisses (valeur 1962–1963).⁸⁵ Les négociations entre l'OSE et le DFAE ont été constantes, mais en même temps, le DFAE a maintenu sa position, convaincu que tout ce qu'il était possible de faire pour résoudre la situation avait été tenté, comme confirmé en 1996:

Compte tenu de la politique de non-indemnisation pratiquée [...] par la Confédération, des refus catégoriques de l'Algérie et de la France d'envisager une quelconque indemnisation, des difficultés économiques [...], ainsi que du risque de créer un précédent, le Département est d'avis que le Conseil fédéral devrait maintenir la position qu'il a défendue jusqu'à maintenant.⁸⁶

Conclusion

Dans le cadre de l'exception suisse, exemplaire en ce qui concerne son originalité historique par rapport à la colonisation et à la décolonisation, l'ASSAOM représente un cas d'étude important et significatif, dans la mesure où il permet d'examiner les particularités d'un pays qui a élaboré la perception qu'il a de lui-même ainsi que l'idée d'avoir été un pays colonial 'outsider' et d'avoir exercé un colonialisme sans colonies.⁸⁷ Par conséquent, en faisant un parallèle, l'idée d'une décolonisation sans colonies peut être proposée.⁸⁸

⁸⁵ Rapport du groupe de travail 'Indemnisation des Suisses spoliés d'Algérie', *op. cit.*, p. 12.

⁸⁶ AFS CH-BAR#E414#A2004/75#1031, Note de discussion du Département des affaires étrangères, 12.04.1996, p. 3.

⁸⁷ Patricia Purtschert, Francesca Falk, Barbara Lüthi, Switzerland and 'Colonialism without Colonies', in: *Interventions. International Journal of Postcolonial Studies* 18/n°2 (2015), pp. 1–17, Lüthi, Falk, Purtschert, Colonialism without colonies, *op. cit.*, pp. 1–9.

⁸⁸ Marisa Fois, Switzerland, Decolonisation, and Migration. The Case of the Association of Swiss Despoiled of Algeria or Overseas Possessions, in: Barbara Lüthi, Damir Skenderovic (éds), *Switzerland and Migration. Historical and Current Perspectives on a Changing Landscape*, London, forthcoming 2018.

Les mouvements migratoires qui suivirent l'indépendance ont eu des répercussions au niveau européen,⁸⁹ et la Suisse n'a pas non plus échappé à la redéfinition de son identité à travers les Suisses de l'étranger, deux termes en étroite relation.⁹⁰ De plus, pendant ces années, le pays a été relié non seulement à la gestion du retour des communautés suisses de l'étranger, mais aussi à deux phénomènes qui ont modifié fortement sa composition sociale: d'une part, l'augmentation du taux d'étrangers présents sur son sol et, d'autre part, un des taux d'immigration les plus élevés d'Europe.⁹¹

Cinquante ans après la constitution de l'ASSAOM, une étude approfondie de ce cas – au travers d'une mise en commun des niveaux microhistoriques avec leur contexte macro – apparaît comme indispensable dans le domaine des recherches postcoloniales en Suisse et ailleurs. En tentant une comparaison entre les Suisses d'Algérie et l'exode des pieds-noirs en France, qui à bien des égards peuvent être mis en parallèle, en faisant les distinctions nécessaires, probablement les blessures liées à la mémoire ont été plus profondes et plus difficiles à surmonter que les pertes matérielles. En France, certainement touchée par une relation coloniale omniprésente à différents niveaux et par un exode dont les effectifs sont plus élevés, la mémoire publique du départ des pieds-noirs a représenté une vieille blessure qui est

89 Pour davantage de détails sur ce phénomène en particulier, se référer à Pieter C. Emmer, Magnus Mörner (éds), *European Expansion and Migration. Essays on the Intercontinental Migration from Africa, Asia, and Europe*, New York 1992; Bouda Etemad, *Europe and Migration after Decolonisation*, in: *Journal of European Economic History* 27/n°3 (1998), pp. 457–470. Pour une vision d'ensemble, voir Nicholas Canny, *Europeans on the Move. Studies on European Migration, 1500–1800*, Oxford 1994; Dirk Hoerder, *Cultures in Contact. World Migrations in the Second Millenium*, Durham 2002; Sandra Ponzanesi, Gianmaria Colpani (éds), *Postcolonial Tranistions in Europe. Contexts, Practices and Politics*, London, New York 2016.

90 «[...] ce n'est pas seulement le Suisse de l'étranger qui éprouve le besoin de conserver son identité originelle, mais la Suisse est elle-même concernée par la question de l'appartenance de la diaspora à l'intégralité nationale. La dualité de cette quête d'identité paraît fondamentale», in Gérald Arlettaz, *Les 'Suisses de l'étranger' et l'identité nationale*, in: *Archives Fédérales, Etudes et sources* 12, Berne 1986, p. 6.

91 Klaus J. Bade, *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris 2002; Hans Mahnig, Sandro Cattacin (éds), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zürich 2005, p. 15.

difficile à cicatriser.⁹² Son élaboration historique et mémorielle a requis plusieurs décennies. L'amnésie d'un événement douloureux a également été associée à la condamnation, historique et morale, du colonialisme. Quant à la Suisse, la faiblesse numérique explique, en partie, cet oubli de la mémoire collective. Mais le moment est venu pour une analyse historique en profondeur qui remet en lumière cet objet historique.

Marisa Fois, Institut de recherches sociologiques (IRS), Université de Genève, Bd. du Pont-d'Arve 40, CH-1211 Genève 4, marisa.fois@unige.ch.

⁹² Mohammed Harbi, Benjamin Stora (éds), *La guerre d'Algérie. 1954–2004, la fin de l'amnésie*, Paris 2004, p. 9. Pour une vision d'ensemble, voir Frédéric Abécassis, Gilbert Meynier (éds), *Pour une histoire franco-algérienne. En finir avec les pressions officielles et les lobbies de mémoire*, Paris 2008. Pour un approfondissement sur les pied-noirs, Ricardo Enrico Tarli, *Les pieds-noirs militants d'Algérie en Suisse 1964–2003. Le réseau, les revendications et la souffrance collective (mémoire de licence)*, Fribourg 2004.